

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_135 : PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL - TRANSFERT DE GESTION
D'UN TERRAIN DE SNCF GARES & CONNEXIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_135 : PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL - TRANSFERT DE GESTION D'UN TERRAIN DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Pilote : Direction des mobilités

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare d'Albi-ville constitue l'action n°1 du plan de déplacements urbains adopté en 2017.

Ce projet a pour objectifs de :

- développer les intermodalités entre les transports collectifs, la marche et le vélo
- renforcer la sécurité des piétons et vélos aux abords de la gare
- organiser le stationnement des autocars liO
- requalifier les espaces publics et les voiries dans le quartier de la gare

La réalisation du PEM doit notamment permettre de libérer la place Jean-Jaurès du stationnement des autocars de la Région qui s'effectuera sur le nouveau site.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2018 afin de vérifier la faisabilité technique, organisationnelle et financière du projet. Dans ce contexte, la maîtrise du foncier reste un préalable incontournable à la réalisation de ce projet dont le périmètre inclut des emprises propriétés de l'Etat dont la SNCF est attributaire.

Le comité de pilotage du 22 janvier 2021 a validé le scénario d'aménagement. Celui-ci représente une surface de projet d'environ 20 000 m² dont 10 000 m² à acquérir par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

La question de la plateforme logistique contraint le projet puisque la SNCF considère le site d'Albi comme opérationnel dans la mesure où il est inscrit dans le document de référence nationale du réseau. Aussi, la SNCF conditionne la libération des espaces de l'ancienne cour de marchandises à la réalisation d'un nouveau site de fret sur le territoire.

Face à ce constat et ces délais, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de programmer l'aménagement du PEM en deux phases.

La première phase serait réalisée sur le foncier disponible (hors ancienne cour de marchandises et hangars Sernam). Il s'agit :

- d'aménager le parvis: accès piétons, dépose minute, taxis, consignes à vélos, arrêts de bus, station d'autopartage, suppression du stationnement face à la gare,
- de créer un parking aérien côté rue Général Giraud d'environ quatre-vingt places.

Pour la réalisation de cette première phase, il est nécessaire de disposer des emprises foncières situées :

- . devant le bâtiment voyageurs,
- . côté Est du parvis (pour accéder au futur parking multimodal).

Les parcelles concernées sont cadastrées section AS n°393, AS n°394 et AS n°328 pour une contenance de 1 110 m². Elles appartiennent à l'État et ont été attribuées à la SNCF Gares & Connexions.

La SNCF propose de confier la gestion de ces parcelles à la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le cadre d'une convention de transfert de gestion.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois adopté le 28 septembre 2017,

VU le protocole d'intentions pour la réalisation du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF d'Albi-ville du 7 novembre 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

VU le projet de convention de transfert de gestion d'un terrain propriété de l'État, attribué à SNCF Gares & Connexions, identifié par les parcelles cadastrées section AS n°394 et AS n°328 pour une contenance de 1 110 m²,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le transfert de gestion des parcelles cadastrées section AS n°394 et AS n°328 pour une contenance de 1 110 m².

APPROUVE la convention de transfert de gestion des parcelles.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer les actes afférents à la présente délibération.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ